



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

À Paris
15 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La protection sociale complémentaire des agents mérite un dialogue social au niveau national

La séance du conseil supérieur ne s'est pas tenue ce jour. La CFDT comme l'ensemble des organisations syndicales ont refusé de siéger dans l'attente de l'ouverture de négociations avec les représentants des personnels.

Le Président du CSFPT a proposé un « échange » le 12 janvier 2022 prochain entre employeurs et organisations syndicales dans l'objectif de réenclencher une négociation et de fixer une méthode, en partageant les données disponibles. La CFDT prend bonne note de cette proposition qui doit permettre d'instaurer un véritable dialogue social dans la fonction publique territoriale et ceci au niveau national.

Le dialogue social local doit se faire sur la base d'un consensus national afin de garantir un socle de base commun à l'ensemble des agents territoriaux, garantir l'équité entre les territoires et permettre de maintenir l'attractivité de toute la fonction publique territoriale.

C'est pourquoi la CFDT a fait le choix de demander une négociation au sens de l'article 8bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Le dialogue social doit se formaliser dans la fonction publique territoriale au niveau national.

Ce sujet de la protection sociale complémentaire (PSC) est un investissement dans la santé des agents. Il a un coût comme toutes les actions de prévention mais il est indispensable pour maintenir un service public de qualité et respectueux de toutes les travailleuses et travailleurs de la fonction publique.

SERVICE DE PRESSE

Tél : 06 71 60 46 38
mmennella@interco.cfdt.fr

Marie Mennella
Secrétaire nationale